» Attendu, y est-il dit, que l'effet de commerce, lorsqu'il est établi qu'il énonce la date, la somme à payer, le nom du tiré, l'époque et le lieu du paiement, les valeurs fournies en espèces, en marchandises, en compte ou de toute autre manière, la signature du souscripteur, est complet et suffit à constituer un titre de créance commerciale ;

» Attendu que les clauses relatives au retour sans frais et aux motifs de refus ne sont donc pas de l'essence de l'effet de commerce; qu'elles concernent un mode particulier de paiement; qu'elles dispensent le tiers porteur des formalités exigées pour constater le non paiement « et constituent de la part des tireurs et » des endosseurs successifs un abandon sans condi» tion du droit de paiement dans les délais et suivant » l'ordre établi par la loi: qu'aussi elles tiennent lieu » pour la destination d'un avis spécial qu'il lui était » impossible de trouver dans les mentions constitu» tives de l'effet de commerce. »

» Qu'elles ont donc le caractère d'une correspondance ou peuvant en tenir lieu. »

Il a été jugé aussi, il est bon de le rappeler, que le fait d'insérer dans une facture adressée par la poste moyennant le tarif réduit fixé pour les papiers d'affaires (cinq centimes par 50 grammes) des mentions manuscrites relatives à la date de remboursement et au mode de recouvrement de cette facture, constitue une contravention punissable.

Ainsi l'ont décidé deux arrêts, l'un de la Cour de Douai du 17 février 1885, l'autre de la Cour de Bordeaux du 17 mai 1885. M. C.

NOUVELLES DU JOUR

Les droits de succession

Paris, 13 janvier.—M. Delaunay, député de l'Oise, va déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition tendant à modifier l'article 755 du code civil, et à restreindre au huitième degré les droits successoriaux en ligne collatérale. Au delà, les successions reviendront à l'Etat.

Dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse

Paris, 13 janvier. — Ce matin, le Conseil des ministres a continué l'examen du budget de 1892 qui doit être déposé à la fin du mois.

Conformément à l'engagement pris par lui, au cours de la dernière discussion, le gouvernement a décidé d'introduire dans le prochain budget une disposition tendant à dégrever les impôts de grande vitesse et à diminuer, par conséquent, le prix de transport des voyageurs.

Ces dégrèvements seront faits conformément aux conventions établies avec les Compagnies de chemins de fer et sur les bases suivantes :

Lorsque l'Etat supprimera la surtaxe établie sur l'impôt de la grande vitesse, les Compagnies de leur coté s'engagent à réduire les taxes applicables aux voyageurs de 2e classe de 10 pour cent et de 20 pour cent pour la 3e classe.

Le dégrèvement et l'abaissement de taxes combinés donneront les réductions suivantes: 1re classe 40 pour 100, 2e classe 20 pour 100, 3e classe 30 pour 100.

Le rétablissement de la dignité d'amiral

Paris, 13 janvier. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre le projet de loi de M. Barbey, rétablissant la dignité d'amiral.

Révolte de la marine au Chili

New-York, 13 janvier. — Une dépêche privée de Valparaiso rapporte que la marine chilienne s'est révoltée contre le président Balmacedo.

Les détails manquent.

Le comte de Paris parti pour l'Espagne

Londres, 13 janvier. — Le comte et la comtesse de Paris, le duc d'Orléans et la princesse Hélène, sont partis ce matin pour l'Espagne, où ils comptent séjourner trois mois.

La comtesse de Paris à Paris

Paris, 13 janvier. — La comtesse de Paris, accompagnée des princesses Isabelle, Louise et Hélène et du prince Ferdinand, est arrivée, ce soir, à Paris, à sept heures, par le train de Calais.

Le rapide, par suite des brouillards, avait un retard d'une heure. Ils se sont fait conduire à l'hotel de Bristol où des appartements leur avaient été retenus.

Les notabilités du parti royaliste sont venues s'inscrire ce soir à l'hôtel; la comtesse de Paris repartira demain soir pour l'Espagne.

M. J. Ferry au Sénat

Paris, 13 janvier. — M. Ferry a fait aujourd'hui une entrée à sensation au Sénat, il a été accueilli par des poignées de main de MM. Merlin, Lavertujon, anciens membres de la commission de la haute cour, Arago, Challemel-Lacour, etc.

La rentrée de M. Jules Ferry a été très commentée dans les couloirs du Sénat.

La droite ne prend pas l'événement au tragique : elle est convaincue que M. Ferry jouera un rôle dissolvant dont les conservateurs profiteront.

Les membres du centre gauche disent que leur groupe est aujourd'hui fini. Les opportunistes sont enchantés de posséder M. Ferry, mais ils voudraient le voir pratiquer une politique de modération.

On remarquait beaucoup dans les couloirs que, pour la première fois, le doyen d'âge s'est abstenu du discours politique d'usage; désormais, il en sera ainsi au Sénat.

Les secrétaires de la droite à la Chambre

Paris, 13 janvier. — La droite, réunie avant la séance, a désigné comme candidats aux fonctions de secrétaires, MM. de Montalembert et d'Espeuilles, deux secrétaires sortants, MM. Dufaure et de Kergorlay, ayant demandé instamment d'être relevés.

Une mystification

Paris, 13 janvier. — La présidence de la Chambre a été la victime d'une mystification qui est sans doute l'œuvre du personnage qui s'est rendu célèbre en envoyant aux journaux de fausses lettres signées des gens en vue.

Le secrétariat général a reçu, en effet, ce matin, la dépêche suivante revêtue de la signature de M. Gasté qui devait présider la Chambre comme doyen d'âge.

» Il m'est absolument impossible de venir à la Chambre. J'avais oublié que c'était aujourd'hui la réunion mensuelle de la Ligue pour l'émancipation de la femme, dont je suis le président.

» Tous mes regrets pour mes collègues.

» OASTÉ »

On ne s'est aperçu de la mystification que lorsque M. de Gasté s'est présenté au Palais Bourbon.

M. Carnot en Algérie

Paris, 13 janvier. — Un de nos confrères annonce que l'on s'occupe déjà à l'Elysée du prochain voyage du président de la République en Algérie. Il annonce même que M. Carnot quittera Paris le dimanche 24 mai.

Cette nouvelle est absolument inexacte et rien n'est encore décidé.

Nous pouvons même dire que si M. Carnot fait ce voyage, il le fera dans le courant d'avril.

Nos ministres

Paris, 13 janvier.— Bien que M. de Freycinet n'ait pu se rendre ce matin à la réunion des ministres, l'état de sa santé s'est plutôt amélioré.

M. Constans est attendu demain à Paris, venant de Sembel (Aveyron), où il a passé une huitaine de jours.

M. Lucien Millevoye malade

Paris, 13 janvier. — La santé de M. Lucien Millevoye, député de la Somme, inspire en ce moment des inquiétudes à ses amis.

Il a dû se rendre dans le midi de la France où un séjour de plusieurs mois lui est ordonné.

Le scandale de Toulon. — Les amis de M. Fouroux

Toulon, 13 janvier.— Quelques habitants de Calas, croyant, à l'instigation des francs-maçons, que la politique, comme on avait essayé de le faire croire au début du scandale de Toulon était la cause de l'arrestation de Fouroux ont tenu une réunion publique où ils ont protesté contre la condamnation.

Ils sollicitent du président de la République une mesure de clémence et ils veulent essayer d'entraîner plusieurs autres communes dans la voie de la protestation.

A Draguignan, dans la nuit, des placards séditieux ont été apposés contre le palais de justice, blâmant le verdict.

Paris, 13 janvier. — Un décret vient de prononcer la révocation de M. Fouroux comme maire de Toulon.

L'emprunt

Paris, 13 janvier. — Le nombre des parties qui ont participé à la souscription de l'emprunt, aux guichets du Trésor dépasse de plus de 12,000 (dont 10,000 en province et 2,000 à Paris) le nombre des souscripteurs de 1886. Comme en 1886, les listes de souscription ont été refusées.

Contrairement aux affirmations d'un journal du matin, il est absolument inexact qu'on ait accepté en garantie des souscriptions les obligations sexennaires.

La maladie de la princesse Henriette de Flandre

Bruxelles, 13 janvier. — Les nouvelles de la princesse Henriette sont plus mauvaises; elle a eu une syncope cette nuit.

Les princes et les princesses de la famille royale n'ont pas quitté son chevet; elle vient de recevoir les derniers sacrements.

Bruxelles, 13 janvier. — Le Roi et la Reine, avertis dès la première heure de l'état de santé de leur nièce, arrivèrent à 9 heures du matin, où ils restèrent jusqu'à midi

Mardi après-midi, l'état de la jeune princesse était resté stationnaire.

Bruxelles, 13 janvier. — Les dernières nouvelles que nous recevons ce soir sont mauvaises.

L'état de la princesse reste très grave.

Bruxelles, 13 janvier. — Voici le texte du bulletin publié ce soir, à huit heures :

« Une détente assez notable s'est produite dans l'état des poumons ; la respiration est plus libre; le système nerveux se calme; l'état général s'améliore.»

La mort du général belge Liagre

Bruxelles, 13 janvier. — Le général belge Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique a succombé cette nuit aux suites de la bronchite qu'il avait contractée le 1er janvier. Le général Liagre appartenait à l'arme du génie.

Il avait été directeur des études, puis commandant supérieur de l'Ecole militaire. Il fut directeur intérimaire de l'Observatoire. Appelé au ministère de la guerre le 8 septembre 1879, il se retirait le 6 novembre 1880, à la suite d'un dissentiment avec ses collègues au sujet des fortifications de la Meuse. Il prit sa retraite peu après pour consacrer toute son activité à l'Académie; il était du reste membre des trois classes de l'Académie. Le général Liagre était né à Tournai.

Le pourvoi d'Eyraud

Paris, 13 janvier. — Le pourvoi formé par Michel Eyraud contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui l'a condamné à la peine de mort, pour assassinat de l'huissier Gouffé, est inscrit au prochain rôle de la chambre criminelle de la cour de cassation. Il viendra soit à l'audience de jeudi, soit à celle de vendredi.

Mort probable de l'archiduc Jean d'Autriche

Vienne, 13 janvier. — La perte du bâtiment commandé par Jean Orth, qui fut autrefois l'archiduc Jean-Népomucène de Toscane, est considérée comme définitive, car la Compagnie générale de Hambourg vient d'en payer l'assurance.

Le bureau météorologique de Hambourg a donné, à cette occasion, son avis et a affirmé que la *Margareth* a dû faire naufrage du 20 au 26 juillet, dans la zone de tempête qui a sévi dans une étendue de trois cents milles entre le Cap Horn et la Patagonie.

La mort de Jean Orth ne sera toutefois considérée comme officielle que dans quatre ans, terme légal de la loi autrichienne dans les cas de disparition par suite de graves sinistres. Dans les autres cas, le délai pour constater la mort d'individus disparus est de trente ans.

Mort de M. Alonso Martinez

Madrid, 13 janvier. — On annonce la mort de M. Alonso Martinez. En dernier lieu, il était président de la Chambre des députés. Précédemment, il avait été ministre de la grâce et de la justice dans le cabinet Sagasta, depuis le 8 février 1881 jusqu'au 9 janvier 1883.

M. Alonso Martinez avait joué un rôle politique important depuis bien des années. Il appartenait à la fraction démocratique du parti libéral.

Bismarck veut revoir la France

Berlin, 13 janvier. — Au dîner donné par le général de Leszcynski, M. de Bismarck a parlé de ses projets de voyage. Il aurait dit : « Je vais faire un voyage de récapitulation de certains chapitres de ma vie. » Il veut revoir la France, Versailles, Paris et prétend assez connaître le caractère français pour être sûr que le ministre tombé ne sera pas mal accueillie, ou du moins qu'il sera laissé en parfaite tranquillité.

La remise de la croix de la Légion d'honneur au Père Dorgère

Une lettre de Porto-Novo donne quelques détails sur la remise de la croix de la Légion d'honneur au P. Dorgère :

« Cette cérémonie a eu lieu le 25 novembre dernier à Porto-Novo avec toute la solennité qu'elle pouvait comporter. L'amiral de Cuverville, commandant en chef, avait délégué le lieutenant colonel Klipfel, commandant supérieur des troupes, pour recevoir le R. P. Dorgère dans l'ordre, en lui remettant la croix. L'assistance était nombreuse. Aux premiers rangs tous les officiers du corps expéditionnaire, les fonctionnaires civils. M. le résident de France en tête, les Pères de la mission et une grande partie des commerçants notables de la ville. C'est aux applaudissements de tous que le lieutenant-colonel Klipfel a donné l'accolade au brave religieux, en lui adressant ses plus chaleureuses félicitations.

» La remise de cette croix, ces honneurs rendus à l'humble missionnaire, ont provoqué sur toute la population de Porto-Novo une excellente et profonde impression, qui aura pour l'influence française d'heureux résultats. Maintenant le P. Dorgère a regagné sa chère mission de Wyddah, prêt à courir à de nouveaux dangers, dévoué d'avance à tous les sacrifices. Sa première visite a été pour la chapelle. Là, il a été sa décoration l'a déposée aux pieds de la statue de saint-Joseph et n'y a plus touché »

Au Conseil des ministres

LES TAXES TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES

Au Conseil des ministres de mardi, M. Jules Roche a fait signer un projet important portant approbation des taxes télégraphiques arrêtées dans la conférence internationale télégraphique tenue à Paris en juillet 1890, et des arrangements particuliers conclus avec l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche-Hongrie, la Suisse et le Luxembourg.

Ce projet donne au public des avantages nouveaux. Les mots composés ne comptent plus que pour un mot. L'administration recevra par téléphone des télégrammes et la remise en sera faite au destinataire seul.

Les télégrammes urgents auront à payer un droit de priorité. Le remboursement sera obligatoire pour les mots non employés. Le vocabulaire international comprendra 200,000 mots.

L'abaissement de la taxe sera de 0 fr. 50 à 0 40 le mot pour la Russie; de 0.20 à 0 15 pour l'Allemagne; de 0.35 à 0.30 pour la Suède; de 0.15 à 0.12 1/2 pour la Belgique et la Suisse; de 0.20 à 0.16 1/2 pour le Luxembourg; de 0.12 1/2 à 0.10 pour l'Autriche-Hongrie; de 2.50 à 1 50 pour le Sénégal.

Mort du duc de Somerset

Le duc de Somerset est décédé samedi soir, dans sa résidence du Devonshire, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

L'affaire des prêtres Basques. — Lettre de Mgr de Bayonne

Mgr de Bayonne écrit une lettre au *Monde* dont nous extrayons le passage suivant :

« Il est deux allégations contre lesquelles je me sens obligé de protester sans plus tarder :

» 1° Il est faux que j'aie provoqué directement ou indirectement la révocation de Monseigneur Puyol.

» 2° Il est faux que je me sois plaint auprès du gouvernement de ce que le Saint-Siège a octroyé des titres honorifiques à quelques prêtres de mon diocèse autrement que par mon intermédiaire.

» Il ne m'est jamais arrivé et il ne m'arrivera jamais de protester auprès de qui que ce soit contre un ordre du Saint-Siège

» *Le Bulletin catholique* de Pau, il est vrai, a inséré dans le numéro du 4 janvier une note disant que je ferai publier les titres quand notification officielle en aurait été faite à l'évêché. C'est par méprise du rédacteur que ce renseignement a été donné en mon nom et dans la partie officielle du Bulletin. »

Les effets du droit d'accroissement

L'administration des domaines vient d'adresser à la supérieure d'une congrégation charitable la lettre suivante que publie l'*Univers* :

« *Madame la supérieure de la congrégation de...*

» Madame,

» Vous êtes redevable de la somme de 105 francs (3 (cent cinq francs trois centimes) pour droits d'accroissement par décès ou entre-vifs, par suite des décès et retraites survenus parmi les membres de votre congrégation depuis le 1er janvier 1885 jusqu'à ce jour, en ce qui concerne le mobilier possédé par la maison de...

» Lequel mobilier consiste en un lit estimé 1 fr. (un franc) suivant déclaration souscrite au bureau de...

» Pareil avertissement est transmis à Mme la supérieure générale à... avec laquelle vous êtes invitée à vous entendre dans la huitaine.

» A défaut de paiement ou de réponse dans ce délai, vous vous exposeriez aux poursuites ordonnées par la loi.

» Veuillez agréer, madame, mes salutations,

» Le receveur de l'enregistrement, etc. X.

Le duc d'Orléans et la Russie

La *Correspondance Nationale*, organe officieux de Monsieur le comte de Paris, confirme comme il suit ce qu'avait dit le *Gaulois* à propos du duc d'Orléans et de la Russie :

« Nous sommes autorisés à déclarer que Mgr le duc d'Orléans n'a pas pas demandé à servir dans l'armée russe ; que le prince Valdemar de Danemarck n'a adressé aucune sollicitation dans ce but à l'empereur de Russie, lequel n'a pas eu de refus à opposer. »

C'est le *Temps* qui avait le premier lancé la nouvelle ainsi démentie.

L'union sur le terrain des intérêts religieux

Les membres du conseil de la Société générale d'éducation et d'enseignement, du comité catholique de Paris et du comité de Défense religieuse sont allés, lundi après-midi, offrir leurs hommages et leurs vœux, à l'occasion du nouvel an, à S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, et à S. Em. Mgr Rotelli, nonce apostolique. Au cours de la causerie qui s'est engagée, Mgr le cardinal a dit sa douleur d'évêque et de français au sujet de la laïcisation des écoles, que l'on poursuit avec une persévérante intensité, et de la laïcisation des hôpitaux.

La conclusion de Son Eminence a été que les efforts de tous les catholiques agissants sont bien nécessaires pour combattre le mal présent et prévenir le mal plus grand encore dont nous menaceraient des générations élevées sans Dieu.

A la Nonciature, Mgr Rotelli, interprète autorisé des pensées de Léon XIII, a de nouveau attesté la tendresse paternelle du Saint-Père pour la France et la confiance qu'il conserve toujours dans la nation française. Si les temps sont mauvais, a dit Son Excellence, si les difficultés sont grandes, elles ne sont pas au-dessus de la force des catholiques, à la condition qu'ils soient unis. Cette union sur le terrain des intérêts religieux, si recommandée par le Souverain Pontife, est possible et elle est nécessaire.

SITUATION METEOROLOGIQUE. Roubaix, 14 janvier. — Hauteur barométrique, 776. Température à 7 heures du matin..... 1 degré audessus de zéro.
» à 1 » du soir..... 3 degrés audessus de zéro.
» à 6 » 2 degrés audessus de zéro.

Paris, 13 janvier. — Le baromètre monte encore sur les Iles britanniques (721 mm). La hausse se propage vers l'Est et l'aire supérieure à 775 mm envahit de nouveau le centre du continent. Un minimum important persiste dans les régions polaires. De faibles pressions apparaissaient hier vers Franchal, elles s'affirment et étendent leur influence sur la Méditerranée ainsi que sur la France où les vents du Nord-Ouest reprennent de la force.

Des pluies sont tombées en Autriche et dans presque toutes nos régions.

La température s'est brusquement relevée en France, elle baisse sur les Iles britanniques et les Pays-Bas.

Le thermomètre marquait ce matin — 10° à Kuopio, — 3° à Lyon, — 2° à Paris, 6° à Mullaghmore et 9° à Alger.

On notait, dans les stations élevées, — 7° au puy de Dome et — 11° au pic du Midi.

En France, le régime des vents d'Est va persister et maintenir la température basse. Des pluies et des neiges sont assez probables.

A Paris, hier, ciel nuageux, petite pluie vers sept heures.

Température la plus basse de la nuit : — 0,5.

L'UNION DES ACHATS

7me COMBINAISON. — **Assurances des Enfants**

En payant ses fournisseurs au moyen des bons de l'*Union des Achats*, on peut constituer une dot à ses enfants.

En utilisant les souches de cent bons d'un franc par mois ou de vingt bons de 5 francs, soit cent francs de dépenses (3.33 par jour) on assurerait à un enfant de cinq ans, une somme de *douze cents francs*, en cas de vie, à l'âge de vingt ans.

Avec le même chiffre de bons, on peut assurer un capital de *mille francs* à un enfant de dix ans, payable à lui-même, en cas de vie, à l'âge de vingt-cinq ans, ou payable aux parents en cas de décès de l'enfant avant cet âge.

Il est inutile d'ajouter qu'on peut assurer une somme dix fois moins forte avec dix fois moins de bons et une somme dix fois plus forte avec dix fois plus de bons.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La sœur Marie-Louise de Gonzague. — Nous avons annoncé la mort de cette vénérable religieuse qui, pendant près d'un demi-siècle, a consacré à l'austère existence du cloître et à l'instruction des enfants du peuple les plus brillantes qualités du cœur et de l'esprit.

La défunte appartenait à l'une des plus honorables familles de la région : sœur de l'ancien député du Nord, M. Jules Lorent, elle était née à Roncq en 1814. Toute sa vie religieuse s'est écoulée à Roubaix, depuis 1843, époque de son entrée au noviciat.

Sa mort met en deuil cette humble maison de la rue Saint-Antoine, qu'elle incarnait aux yeux de notre population. Longtemps directrice des classes en même temps que sous-prieure, elle était la cheville ouvrière de la communauté. Son zèle infatigable, son dévouement chrétien ne s'étaient pas affaiblis avec l'âge : jamais elle ne s'était ménagée, et, le mois dernier, elle faisait encore la classe comme il y a un demi-siècle. Un rhume se déclara, il y a quelques jours; elle n'y prit garde — et la mort l'emporta inopinément, presque sans souffrance, entourée de la communauté en pleurs.

Les funérailles de la défunte ont eu lieu lundi, à huit heures du matin, dans la modeste chapelle du Carmel. Toute la communauté, la famille, les amis de la maison et une délégation d'élèves se pressaient auprès du cercueil. La messe a été célébrée par M. le principal du Collège. Une heure et demie après, un second service funèbre attirait en l'église Saint-Martin une affluence considérable, beaucoup d'anciennes élèves notamment. M. le chanoine Berteaux officiait.

La sœur Marie-Louise de Gonzague avait été directrice des classes jusqu'en 1882, époque de la laïcisation : après la laïcisation, elle continua de remplir les mêmes fonctions dans l'école installée chez M. A. Lepoutre, rue du Pays, puis à l'établissement actuel.

Les sœurs carmélites sont arrivées à Roubaix en 1830 : au mois de juillet de cette année, elles s'installaient rue Saint-Antoine. La communauté comprenait alors des sœurs contemplatives et des sœurs enseignantes : en 1834, les premières partirent en Belgique.

On sait que les Carmélites tenaient une école libre, subventionnée, dans un bâtiment appartenant à la ville : en mai 1882, l'école fut « communalisée », et les sœurs reçurent l'hospitalité, jusque fin 1884, chez M. A. Lepoutre. A cette date — 27 décembre 1884 — elles se réinstallèrent rue Saint-Antoine, dans les bâtiments actuels.

Les sœurs Carmélites ont, à l'heure qu'il est, deux classes d'asile et sept classes primaires renfermant plus de 800 élèves, toutes de la classe ouvrière ; c'est dire que l'enseignement est absolument gratuit. Aussi, la vie des vingt-deux membres de la communauté est-elle toute de privations et de dévouement. Ceux-là seuls qui s'intéressent à leur enseignement peuvent se faire une idée des sacrifices incessants que provoque, chez ces nobles âmes, le renoncement chrétien.

Et la situation, hélas, est bien loin de s'améliorer: les ressources du comité du Denier des Ecoles catholiques ne lui permettent guère d'accorder les subsides rigoureusement nécessaires. Puis il y a la loi, cette véritable loi de spoliation, qui frappe aujourd'hui les communautés religieuses au décès de chacun de ses membres : c'est ainsi que le fisc réclame, aux sœurs carmélites de Roubaix, environ 1.600 francs pour deux religieuses décédées depuis quelques années !

Puisse la générosité des catholiques roubaisiens être à la hauteur des sacrifices qu'une pareille situation exige.

La marche des trains entre Lille et Tourcoing. — On se souvient que, dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Roubaix avait émis le vœu ayant pour objet :

1° L'étude, par la Compagnie du Nord, d'un projet de service de banlieue entre Lille et Tourcoing, avec train toutes les demi-heures.

2° En attendant l'organisation de ce service, l'addition de trains supplémentaires, un notamment dans l'après-midi, entre 1 heure 45 et 2 heures 45.

3° L'accélération très sensible de la vitesse des trains, de façon à ce que notre région si industrielle et si active fut desservie comme elle mérite de l'être.

M. le Maire de Roubaix ayant transmis ce vœu à la Compagnie du Nord, en la priant de vouloir bien y donner satisfaction, vient de recevoir la réponse suivante :

« Paris, le 9 janvier 1891.

» Monsieur le Maire,

» Par votre lettre du 18 novembre dernier, vous avez bien voulu me communiquer un vœu du Conseil municipal de Roubaix tendant à obtenir, d'une part, l'accélération des trains entre Lille et Tourcoing; d'autre part, l'augmentation du nombre des trains circulant entre ces deux points.

» J'ai l'honneur de vous informer que nous mettons la question à l'étude pour le prochain service d'été.

» Nous nous efforcerons, pour cette époque, d'améliorer la marche des trains de l'espèce et de l'accélérer légèrement, étant donnée la nécessité de maintenir à tous les trains l'arrêt de Croix-Wasquehal.

» En ce qui concerne le second point, nous nous proposons d'établir entre Lille et Tourcoing quelques trains supplémentaires, aux heures où le mouvement des voyageurs a le plus d'intensité.

» J'ai tout lieu d'espérer, Monsieur le Maire, que nous donnerons ainsi satisfaction aux besoins du public. Mais il nous est, à mon grand regret, impossible d'adopter la formule proposée par la Municipalité de Roubaix (2 trains à l'heure) formule inappliquable à cause des correspondances, et qui nous imposerait un surcroît de dépenses hors de proportion avec les intérêts en cause.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance, etc.

» *L'ingénieur en chef de l'exploitation,*

» Signé : A. SARTIAUX. »

Le groupe roubaisien de l'Association catholique de la jeunesse française nous prie d'annoncer que la série des conférences d'hiver du cercle de la Concorde, 98, rue Pellart, sera reprise le vendredi 16 janvier, à huit heures et quart du soir. M. le professeur Rothe, de la Faculté libre de droit de Lille, traitera une question de la plus haute importance : *Un politique du XIIIe siècle*, ou de la meilleure forme de gouvernement, au point de vue strictement théorique.

La réputation du conférencier et l'intérêt du sujet ne manqueront pas d'attirer une nombreuse assistance au Cercle de la rue Pellart.

La prochaine conférence à la société de géographie. — Le comité de la société de géographie nous prie d'annoncer que la prochaine conférence sera donnée le samedi 17 janvier à 8 heures et demie par M. de Beugny d'Hagerue qui parlera sur la baie de Naples, Pansilippe, Baïa, Ischia, Capri, Sorrente, le Vésuve, Pompéi, avec cartes et plans, et quarante projections lumineuses.

On nous prie d'annoncer que M. Achille Froy, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, a obtenu une mention spéciale au concours d'architecture qui a eu lieu le 3 janvier dernier.

Cercle militaire. — La Commission du Cercle a l'honneur d'informer Messieurs les officiers que la septième conférence, qui avait été remise au samedi 17 courant, aura lieu le vendredi 16 courant, à huit heures et demie précises du soir, au local du Cercle.

La Commission compte sur la présence d'un grand nombre d'officiers.

Refuge de nuit. — Une dame anonyme de la rue de Lille a fait parvenir 50 fr. au comité.

M. Lepers, rue du Collège, fait l'envoi d'un paletot, de 2 paires de chaussures, de 3 chemises, de 2 paires de gants et de cravates.

— Les lots continuent d'arriver, nombreux, aux organisateurs de la tombola : un des envois les plus importants est celui de M. Victor Vaissier qui se compose de huit lots. L'exposition des lots commencera demain chez M. Jubé, rue de la Gare.

— Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au Refuge de nuit :

2 charretiers, 3 maçons, 3 tisserands, 8 journaliers, 1 lithographe, 1 domestique, 3 terrassiers, 2 charpentiers, 1 mouleur, 1 carrier, 1 serrurier, 1 ferblantier, 1 garçon de cuisine.

Un enfant écrasé, rue de Lille. — Un pénible accident s'est produit mardi, à une heure de l'après-midi, à l'extrémité de la rue de Lille, à quelques mètres du bureau d'octroi. Un jeune enfant de huit ans et demi, Albert Vard, jouait en compagnie d'enfants de son âge, lorsque passa une voiture chargée de milliers de kilogs d'amidon, appartenant à MM. Jules Verley et Cie, d'Haubourdin et conduite par M. Desmettre Vasle. Le jeune Vard quitta ses camarades et courut se suspendre au camion.

Il voulait monter sur l'arrière de la voiture quand il perdit l'équilibre et tomba, la jambe gauche prise sous une roue. L'enfant poussait des cris désespérés ; le conducteur arrêta sur le champ le véhicule. Le jeune Vard fut transporté à l'estaminet de l'octroi. Il y reçut les soins de M. le docteur Harlet qui constata une fracture de la cuisse gauche, puis il fut transporté à l'Hôtel-Dieu. M. Martin, commissaire de police, et la gendarmerie de Roubaix ont immédiatement ouvert une enquête. L'état de l'enfant est critique et l'amputation devra probablement être pratiquée.

Une agression d'un nouveau genre. — Non contents de s'en prendre aux passants attardés, certains malfaiteurs... vont à domicile. Lundi soir, un inconnu se présentait chez Mme Cossacrt, cabaretière, boulevard de Beaurepaire, et, dans l'intention de la dévaliser ensuite, commençait par la rouer de coups. Aux cris poussés par la pauvre femme, les agents arrivèrent ; à leur approche, l'agresseur s'enfuit dans la direction du Pile. Pour pouvoir courir plus librement, il se débarrassa dans sa course de tous ses effets, on ne conserva que son pantalon. Après une poursuite effrenée les agents durent abandonner le fuyard qui se dirigea du côté de la frontière. Les effets du quidam ont été saisis par la police.

Un vol, rue de l'Epeule. — Dans la soirée de lundi, un magasinier nommé V..., au service d'une importante maison de la rue de la Gare, s'était rendu chez M. Wattel, cabaretie, à l'angle des rues des Arts et de l'Epeule. Ne se croyant pas surveillé, il s'empara d'un litre de liqueur. V... était, paraît-il, coutumier du fait, et on ne l'avait laissé seul que pour mettre sa probité à l'épreuve. Pris en flagrant délit, il a été envoyé au dépôt de sûreté.

Une tentative de vol a été commise, la nuit dernière, chez M. Gilmen, maître peintre, rue Parmentier. Des malfaiteurs ont tenté de fracturer la porte d'entrée mais ils n'ont pu y réussir.

Un vol, rue du Gros-Saule. — Tandis que la voiture de MM. Normand et Malfait, marchands de liqueurs, rue du Chemin-de-fer, stationnait en face d'un estaminet de la rue du Gros-Saule, des malfaiteurs se sont emparés de deux cruches, contenant vingt litres d'amer, et d'un litre de curaçao. La tenancière du *Drapeau français* a parfaitement vu deux individus, porteurs des objets volés, s'enfuir à toutes jambes, vers la rue du Collège, mais ils n'ont pu être rejoints. Des perquisitions ont eu lieu chez plusieurs personnes soupçonnées d'être auteurs ou complices de ce vol.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. François-Xavier Vroman, âgé de 54 ans, demeurant 46 rue de Lannoy.

Ses funérailles auront lieu, en l'église Sainte-Elisabeth, le jeudi 15 courant, à neuf heures et demie.

Tombé d'inanition. — Mardi, vers midi, des passants trouvèrent, à l'angle des rues Archimède et Blanchemaille, un individu ne donnant plus signe de vie. Transporté à l'Hôtel-Dieu cet inconnu n'avait pas encore, le soir, repris connaissance.

Singulier moyen de payer ses dettes. — Un aprêteur, âgé de trente-deux ans, Louis Lagaes, se présentait lundi soir chez M. Louis Delannoy, cabaretier, place du Trichon; il était légèrement ému. Après avoir absorbé un verre il en demanda un second. Le cabaretier qui avait remarqué la « gaieté » de son client, refusa. Lagaes, rendu furieux, sortit et lança force briques dans la vitrine. Le montant des dégâts atteint un chiffre très respectable, paraît-il.

Un ami de passage. — Comme il est vrai de dire qu'il ne faut donner sa confiance qu'à bon escient ! Dans la soirée de dimanche, un brave ouvrier nommé G... faisait la connaissance d'un sieur Valke avec lequel il passa plusieurs heures. Vers une heure du matin, après de copieuses libations, les nouveaux amis se séparèrent. Mais, en guise d'adieu, Valke se jeta sur son copain, le rua de coups et, non sans lui avoir enlevé sa montre et sa chaîne, s'enfuit à toutes jambes. Il n'est resté au malheureux G... que la ressource de porter plainte contre ce singulier ami.

M. Gustave Dujardin, monteur de métiers, rue des Longues-Haies, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, arrêté pour filouterie.

Croix. — Il y a environ quinze jours, M. Auguste Desbouvries, s'apercevait qu'un sac d'avoine lui avait été dérobé. Il ne savait sur qui porter ses soupçons, lorsque dimanche il apprit, par un de ses ouvriers, le nom du malfaiteur qui est activement recherché.

Hem. — Une ménagère de 26 ans, Marie-Célestine Picard, a été arrêtée dans la soirée de dimanche en vertu d'un mandat d'extradition décerné par le parquet de Gand pour tentative d'empoisonnement commise sur son mari, en novembre dernier.

Lannoy. — Un concert sera donné, le dimanche 18 janvier, à sept heures du soir, à l'estaminet du Saint-Crépin, rue de Roubaix, par M. Blanche et MM. Preux fils, chanteurs de genre.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Chambre syndicale des ouvriers peintres de Roubaix et de la banlieue. — Assemblée des ouvriers peintres de la Chambre syndicale de Roubaix, le dimanche 18 janvier, à 4 heures du soir, boulevard de Belfort, à la *Paix*.

Ordre du jour : 1. Questions sur la Fédération ; 2. Questions diverses; Présence indispensable.

La commission administrative de la société chorale du Saint-Sépulcre, prie les membres d'assister à la répétition générale qui aura lieu le mercredi 14 janvier, à 9 heures précises, au siège de la société, chez Mme veuve Delneufcourt, place d'Amiens, pour communication importante. Présence indispensable.

Le numéro du 5 janvier de la **Revue Universelle des Inventions nouvelles** contient une magnifique gravure en couleur, et de nombreuses illustrations accompagnent les descriptions des inventions. La revue est toujours dirigée par M. H. Fajtas, ingénieur, ancien officier d'artillerie.

Voici le sommaire des principaux articles du numéro : Les Inventions nouvelles à travers les âges, (Emile Gautier); Machine rotative pour imprimer en couleur, (A. Bran); Mon électrolyse médicamenteuse, (Dr Foveau de Courmelles). — *Tribune des inventeurs* : Machine à composer : Indicateur électrique; Appareil photographique, panoramique ; Machine à écrire.

Tour du monde : Inventions nouvelles présentées à l'Académie des sciences et aux sociétés étrangères; Propulseur pneumatique pour obturateurs photographiques; Pèse-bébés; semelle en caoutchouc; Compteur de remontage de pendules; Fixe bouquets à la boutonnière; Clef pour dévisser les écrous des roues de voiture; Le plus petit fusil du monde; Le phonographe connu en 1632, etc.

Abonnement : 1 an, France 6 francs; Union postale, 8 francs. Abonnement d'essai pour 6 mois, France 2 francs, Etranger 3 francs.

Administration, 25, rue Saint-Augustin, Paris.

25310

Un concours puissant

Le secret de la popularité des Pilules Suisses est pour beaucoup dans le concours puissant que leur prêtent les gens guéris par elles, et ces derniers sont légion. Si ce remède ne tenait pas ce qu'il promet, il aurait certainement disparu depuis longtemps. 505424

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page.*)

Cartes de visites à la minute : 2 fr. le cent

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantage